

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 20 décembre 2024

DÉLIBÉRATION – CA-2024-VIE INSTITUTIONNELLE-86

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 10 4 JAN. 2025

Date de transmission : 10 4 JAN. 2025

Date de réception rectorat : 10 4 JAN. 2025

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
Conseil et Commissions
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRÉTEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

APPROUVANT LA NOUVELLE DÉNOMINATION DU DÉPARTEMENT DELCLIFE DE L'UFR DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES (LLSH)

- VU le code de l'éducation ;
- VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) dans la version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration le 27 janvier 2023 ;
- VU les statuts de l'unité de formation et de recherche (UFR) des lettres, langues et sciences humaines (LLSH) ;
- VU la délibération du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU l'avis favorable du conseil de gestion de l'UFR LLSH du 21 novembre 2024 ;
- VU l'annexe adossée à la présente délibération ;

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 :

Approuve la nouvelle dénomination du département DELCLIFE de l'UFR lettres, langues et sciences humaines (LLSH) telle que définie dans le document annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La nouvelle appellation du département DELCLIFE de l'UFR lettres, langues et sciences humaines (LLSH) est désormais « Français Langue étrangère » (FLE).

ARTICLE 3 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 20 décembre 2024

Fait à Créteil, le 20 décembre 2024

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Amilcar BERNARDINO

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES 22
MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.

Projet de révision des statuts de l'UFR LLSH

STATUTS ACTUELS	PROPOSITION DE MODIFICATIONS
STATUTS DE L'UFR LLSH	STATUTS DE L'UFR LLSH
Approuvés par le conseil d'administration du 05 mai 2006	Approuvés par le conseil de gestion de l'UFR LLSH du 21 novembre 2024
<p>ANNEXE aux statuts de l'UFR LLSH</p> <p>Liste des départements de formation rattachés à l'UFR LLSH :</p> <ul style="list-style-type: none"> Anglais Allemand Langues romanes Lettres LEA Créteil et Sénart Histoire Géographie Philosophie Communication DAEU DELCIFE FC langues <p>La liste des unités de recherche rattachées à l'UFR LLSH est précisée à l'article 31. Sont joints les règlements intérieurs de chaque unité de recherche.</p>	<p>ANNEXE aux statuts de l'UFR LLSH</p> <p>Liste des départements de formation rattachés à l'UFR LLSH :</p> <ul style="list-style-type: none"> Anglais Allemand Langues romanes Lettres LEA Créteil et Sénart Histoire Géographie Philosophie Communication DAEU DELCIFE Français Langue étrangère (FLE) FC langues <p>La liste des unités de recherche rattachées à l'UFR LLSH est précisée à l'article 31. Sont joints les règlements intérieurs de chaque unité de recherche.</p>
<i>Les autres dispositions restent inchangées</i>	